



IFAP CAYENNE / IFAP SAINT-LAURENT DU MARONI FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

INSCRIPTION A LA SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Dossier d'inscription aux épreuves de sélection

Pour la rentrée de Septembre 2023

IMPORTANT

Selon l'évolution de la pandémie COVID-19, les modalités des épreuves de sélection pourraient faire l'objet d'aménagement, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Tout dossier incomplet, non conforme (illisible...) ou réceptionné hors délai, sera refusé et non traité.

Contact : IFAP CAYENNE	Contact : IFAP SAINT-LAURENT DU MARONI
Bâtiment IFSI - Campus de Troubiran Avenue des flamboyants - BP 6006 97306 CAYENNE Gestionnaire Administrative : Mme Sandrine THEARD Tel : 06 94 28 49 43	35 avenue Justin Catayée 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI Gestionnaire Administrative : Mme Malinda DONA Tel : 05 94 34 21 01



Note à l'attention du candidat

Vous vous apprêtez à vous inscrire à la sélection pour entrer en formation menant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture :

- ✓ Nous vous demandons de bien vouloir **lire attentivement l'ensemble du dossier d'inscription et de le remplir consciencieusement** ;
- ✓ Le candidat s'inscrit et dépose son dossier **uniquement dans l'institut de formation de son choix** : IFAP Cayenne ou IFAP Saint-Laurent du Maroni. **Tout dossier de sélection déposé dans les 2 IFAP du groupement ne sera pas étudié** ;
- ✓ Le candidat reçu sur liste complémentaire peut se voir proposer à l'issue de la phase d'admission une place en liste principale sur l'un des deux sites, dans le cas où l'effectif ne serait pas pourvu ;
- ✓ **Tout dossier incomplet, illisible ou réceptionné hors délai, sera considéré comme non conforme. Aucune relance de complément de pièces ne sera faite, en conséquence le dossier sera refusé et non traité.**

Calendrier des épreuves de sélection

Mise en ligne du dossier d'inscription	Dossier téléchargeable sur le site internet
Ouverture des inscriptions	Mardi 03 Janvier 2023
Clôture des inscriptions (<i>pour tous parcours de formation confondus</i>)	Vendredi 03 Février 2023 minuit (<i>cachet de la poste faisant foi</i>)
Examens des dossiers	A partir du lundi 6 Février 2023
Entretiens <i>La convocation sera adressé par mail</i>	A partir du Lundi 17 avril 2023
ADMISSION RESULTATS <i>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</i>	Vendredi 26 Mai 2023 à 10 heures <i>Affichage IFAP, site internet si autorisation, suivi d'un courrier à tous les candidats</i>
CONFIRMATION DES CANDIDATS Délai de 7 jours ouvrés	Mercredi 07 Juin 2023 minuit par mail (secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr)
Date de la rentrée	Vendredi 01 Septembre 2023



Inscription

Choix du lieu d'inscription :

Les IFAP de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni organisent en commun leurs épreuves de sélection :
✓ **En conséquence, les candidats ne peuvent s'inscrire que DANS UN SEUL INSTITUT de ce groupement.**

Modalités d'inscription :

- ✓ **TELECHARGER EN LIGNE**, le dossier d'inscription version papier
- ✓ **ENVOI DU DOSSIER COMPLETE et COMPLET UNIQUEMENT par voie postale, au plus tard le :**
Vendredi 03 Février 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Capacités d'accueil (Arrêté du 7 avril 2020)

	IFAP Cayenne	IFAP Saint-Laurent du Maroni
Quota autorisé	20	15
Places promotion professionnelle ASH (20%)	4	3
<i>Reports possibles non confirmés à ce jour – 18/10/2022</i>		

Conditions d'admission (Arrêté du 10 juin 2021)

Les candidats envoient leur dossier uniquement par courrier.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est accessible, **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- 1/ La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 2/ La formation professionnelle continue dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 3/ La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent **être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée** en formation.



Epreuves de sélection des candidats (Arrêté du 10 juin 2021)

La sélection des candidats est effectuée par un **jury de sélection** sur la base **d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un **binôme d'évaluateurs** composé, selon la formation concernée, d'une auxiliaire de puériculture (...) en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Les modalités de sélection, la grille de cotation et le calendrier d'examen sont identiques pour les 2 Instituts de formation (Cayenne et SLM).

Les attendus pour suivre la formation :

Les attendus et critères nationaux, conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail



Dispenses des épreuves de sélection

Les ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière et les agents de service sont dispensés de l'épreuve de sélection s'ils ont

- ✓ **Au moins 1 an d'ancienneté de services cumulée en équivalent temps plein** (effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes) ;

- ✓ **Au moins 6 mois d'ancienneté de services cumulée en équivalent temps plein** (effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes) **et le suivi de la formation des 70h.**

Au moins **20 % des places sont réservées** dans la capacité totale d'accueil en formation.

La sélection doit être faite par votre employeur. Dès votre sélection, vous devez transmettre :

- Une attestation de votre employeur justifiant votre sélection
- Un justificatif d'ancienneté : attestation employeur, bulletin de paie ou contrat de travail
- Une copie de l'attestation de suivi de cette formation de 70h sur le « renforcement des compétences des ASH ».

Résultats et confirmation de l'entrée en formation

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats : affichage des résultats à l'IFAP et mise sur site Internet dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Le candidat dispose d'un **délai de sept jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation **en cas d'admission en liste principale.**

Au-delà de ce délai, il est **présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée** au candidat suivant inscrit sur la liste complémentaire.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Le coordonnateur général des Instituts de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en formation des **candidats admis sur liste principale :**

- De droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;



- De manière exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins **trois mois avant la date de rentrée** prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité.

Le report n'est valable que pour l'Institut et le site dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

Admission définitive

L'admission définitive dans notre Institut est subordonnée :

- A la production d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** (voir liste sur le site de l'ARS Guyane) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- A la production d'un **certificat de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur (fiche médicale ARS).**

Pièces obligatoires à remplir et fournir :

- Certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé
- Fiche médicale ARS 2022 à renseigner par un médecin

Attention : une attestation d'un schéma vaccinal complet anti COVID est obligatoire pour l'entrée en formation (obligatoire pour tous les étudiants en santé – loi du 05 août 2021).

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Pour cela, vous devez fournir votre reconnaissance en qualité de personne en situation de handicap (attestation MDPH).

Référente Handicap : aurelie.sotty@ifsi.univ-guyane.fr

Coût de la formation – Année scolaire 2023-2024 (sous réserve de modifications)

- Frais d'inscription à la sélection : **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats (Selon l'Art.2 bis de l'Arrêté du 12 avril 2021)**
- Frais de scolarité : 220,00 €
- Frais de formation :
 - Formation intégrale : 6 930,00 €
 - Formation modulaire : tarif selon les unités d'enseignement à suivre.



Pour votre information, plusieurs modes de financement de la formation existent :

- Financement individuel
- Financement employeur : vous êtes salarié(e) en CDI ou CDD, vous devez en plus de l'inscription à la Sélection, préparer un dossier de financement avec le soutien de votre employeur ou organisme concerné
- Financement Collectivité Territoriale de Guyane : vous êtes demandeur d'emploi ou jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études, la Collectivité Territoriale de Guyane peut financer tout ou une partie de votre formation.

Equivalences de blocs de compétences et allègement de formation

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- ✓ Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- ✓ Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- ✓ Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- ✓ Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- ✓ Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- ✓ Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- ✓ Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- ✓ Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;
- ✓ La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.



CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

Pour la conformité de votre dossier d'inscription, il est obligatoire de renvoyer **en une seule fois** :

- La **fiche d'inscription dûment remplie et signée (2 pages à imprimer recto/verso)**
- **Et tous les documents cités ci-dessous.**

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai sera considéré comme non conforme, refusé et non traité.

POUR TOUS LES CANDIDATS
<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription complétée, lisible, datée et signée
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité : Carte d'identité ou Passeport. Copie couleur recto verso sur le même versant de page
<input type="checkbox"/> Pour les candidats étrangers hors Union Européenne : titre de séjour ou de résident en cours de validité de la date des épreuves jusqu'à l'entrée en formation
<input type="checkbox"/> Pour les candidats étrangers hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
<input type="checkbox"/> Copie des originaux des diplômes
<input type="checkbox"/> Si diplômes étrangers, titres traduits en français : vous devez effectuer cette démarche en ligne sur le site internet http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation
<input type="checkbox"/> Copie du certificat COVID numérique UE – schéma complet
<input type="checkbox"/> Un curriculum vitae dactylographié
<input type="checkbox"/> Une lettre de motivation manuscrite
<input type="checkbox"/> Projet professionnel : permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (document manuscrit n'excédant pas 2 pages)
<input type="checkbox"/> 2 enveloppes affranchie au format 110x220 et 1 enveloppe format A4 Deux timbres postes autocollants au tarif en vigueur (rapide) portant nom; prénom et adresse du candidat
VOUS ETES EN POURSUITE D'ETUDE
<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité
<input type="checkbox"/> Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI
<input type="checkbox"/> Attestation récente de situation Pôle Emploi mentionnant votre N° identifiant
<input type="checkbox"/> Copies des attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
VOUS ETES CANDIDAT EN PARCOURS PARTIEL
Titulaire du BAC PROFESSIONNEL ASSP / SAPAT :
<input type="checkbox"/> Copie du diplôme
<input type="checkbox"/> Relevés des résultats, appréciations stage et/ou bulletins scolaires pour les candidats en terminale ou titulaire du Baccalauréat (ASSP / SAPAT)
Titulaire d'un diplôme Passerelle :
<input type="checkbox"/> Copie du diplôme
<input type="checkbox"/> Certificat du ou des employeurs attestant l'exercice professionnel précisant le temps de travail , accompagné éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur



FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Je m'inscris : IFAP CAYENNE IFAP SAINT-LAURENT DU MARONI

Fiche à renvoyer avec les documents au plus tard le **Vendredi 03 Février 2023 minuit**

Page 1

En plus de cette fiche d'inscription, je m'engage à envoyer tous les documents demandés pour la constitution du dossier d'inscription aux épreuves de sélection, **en une seule fois**.

J'ai bien noté que tout dossier incomplet sera considéré comme non conforme, c'est-à-dire refusé et non traité.

PARTIE 1 : Vos coordonnées

NOM (de naissance) : Prénom :

NOM (d'usage) : Nationalité :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Pays :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email (en majuscule) : @.....

PARTIE 2 : Vos diplômes (joindre les photocopies)

Aucun diplôme

En terminale, précisez la spécialité :

Dernier diplôme obtenu :

Date d'obtention de ce diplôme :

Diplôme passerelle : BAC PRO : ASSP SAPAT

DE Aide-soignant

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Titre professionnel d'assistant de vie aux familles

Titre professionnel d'agent de service médico-social

DE Accompagnement Educatif et Social (*spécialités : à domicile, en structure collective, éducation inclusive et vie ordinaire*)

DE Aide médico-psychologique ou Auxiliaire de vie scolaire

DE Accompagnement Educatif et Social

DE Assistant de régulation médicale

DE Ambulancier

Date d'obtention du diplôme passerelle :

Pour les ressortissants Hors Union Européenne : Traduction des diplômes, le cas échéant

Attestation du niveau de langue française : B2 ou équivalent (*cf. Arrêté du 12/04/2021*)



FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Suite Page 2

PARTIE 3 : Parcours souhaité

- Je souhaite m'inscrire en Parcours **COMPLET**
 Je souhaite m'inscrire en Parcours **PARTIEL**

PARTIE 4 : Informations complémentaires

Permis de conduire : OUI NON En cours
Moyens de locomotion : Transport en commun Véhicule personnel Autre

Avez-vous des enfants : OUI NON Nombre d'enfants à charge

Engagement ou expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture :

.....

PARTIE 5 : Votre situation en 2023 (au moment de l'inscription)

- Etudiant / lycéen : joindre certificat de scolarité de l'année en cours
 Demandeur d'emploi : joindre attestation de Pôle Emploi, N° identifiant :
 Inactif, précisez :
 Salarié : Poste occupé :
Type de contrat : CDI CDD, jusqu'au

PARTIE 6 : Financement de la formation

Financement individuel Financement employeur : Public Privé
 Autre, précisez.....

Nom de l'établissement employeur :

Adresse :

Téléphone :Email :

PARTIE 7 : Publication des résultats sur internet

- J'autorise Je n'autorise pas l'Institut de formation à publier mon identité sur son site internet dans le cadre de la diffusion des résultats (aucun résultat ne sera donné par téléphone).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés en pages 1 et 2.

Fait le A.....

Signature du candidat ou tuteur légal (si candidat mineur) :

